

## Les violences contre les médecins augmentent globalement mais diminuent dans les établissements

---

Publié le 23/03/17 - 17h55 - HOSPIMEDIA

**L'observatoire de la sécurité des médecins, un organe de l'Ordre des médecins, tire le bilan des violences contre les médecins en 2016. Le nombre d'incidents rapportés est en hausse. Mais, il est en nette diminution dans les établissements de santé, surtout ceux qui sont privés. Les médecins généralistes exerçant en ville sont les plus touchés.**

L'observatoire de la sécurité des médecins du Conseil national de l'ordre des médecins (Cnom) a recensé 968 incidents en 2016. *"Il s'agit du nombre de déclarations le plus important depuis la création en 2003 de l'observatoire"*, indique le Cnom. En moyenne, 741 déclarations relatives aux violences contre les médecins sont envoyées chaque année à l'observatoire. Ce dernier a vocation à recueillir les déclarations pour évaluer le niveau d'insécurité afin, notamment, de renforcer les coopérations de sensibilisation et de traitement des incidents avec les autorités concernées. *"Fondé sur une démarche déclarative volontaire, l'observatoire de la sécurité ne permet malheureusement pas un recueil exhaustif des agressions et violences subies par des médecins dans le cadre de leur exercice"*, précise le Cnom.

### Ophthalmologie et psychiatrie sont les spécialités les plus concernées

Les médecins généralistes sont les plus touchés par les incidents puisqu'ils représentent 65% des victimes (625 incidents déclarés). À noter que le corps médical, dans son ensemble, est composé de médecins généralistes à hauteur de 45%. Les spécialistes, qui ont déclaré un tiers des incidents, ne sont pas tous touchés de la même façon. Les ophtalmologues (56 incidents recensés), les psychiatres (23), les dermatologues (23) et les gynécologues-obstétriciens (19) sont les plus touchés par les violences faites aux médecins spécialistes.

Les médecins généralistes sont davantage exposés.

### Beaucoup moins d'incidents dans les établissements privés

Les trois quarts des incidents ont lieu dans le cadre d'un exercice de ville. Un incident (99 au total) sur dix a lieu lors d'une activité dans un établissement de soins. En 2015, c'était un cas sur cinq selon l'observatoire. 54 incidents déclarés ont eu lieu dans un établissement public et 25 dans un établissement privé (26 ont eu lieu "ailleurs"). Lors de la précédente campagne de recensement, le nombre d'incidents dans un établissement privé s'élevait à 122. *"Si la majorité des incidents ont lieu en milieu urbain en centre-ville (48%), 22% d'entre eux ont lieu en milieu urbain en banlieue (21% en 2015) et 16% en milieu rural (17% en 2015)"*, ajoute le Cnom.

10% des incidents ont eu lieu dans le cadre d'une activité dans un établissement.

## **Les services des urgences concernés dans 1% des incidents**

Alors que plusieurs urgentistes ont été physiquement agressés, à Tourcoing (Nord) et à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) notamment, les services des urgences sont concernés dans 1% des cas de violences. L'observatoire constate que les agressions physiques sont proportionnellement en baisse mais stables en valeur absolue (72 cas rapportés en 2015 contre 71 en 2016). Il s'agit le plus souvent de coups et blessures volontaires mais une séquestration et une agression sexuelle ont été rapportées.

La proportion des agressions physiques tend à diminuer. Les injures et les menaces représentent respectivement un tiers environ des incidents qui ont fait l'objet d'une déclaration. Quelques cas de chantage et de dénonciation calomnieuse sont aussi rapportés. Outre 112 intrusions dans le cabinet, l'observatoire comptabilise 183 vols et 92 actes de vandalisme. Les ordonnances et les ordonnanciers sont les objets les plus prisés des cambrioleurs (70 cas). *A contrario*, les médicaments sont les moins convoités (deux cas).

L'agresseur (le patient dans un cas sur deux, l'accompagnateur ou un membre de la famille dans un cas sur cinq) agit en raison d'un panel assez large de motif. Le "*reproche relatif à une prise en charge*" est invoqué dans un cas sur trois. Le "*refus de prescription*" d'un médicament ou d'un arrêt de travail et le "*temps d'attente jugé excessif*" sont également régulièrement invoqués. À l'inverse, la pathologie mentale du patient n'entre en ligne de compte que dans huit cas rapportés.

## **Peu de suites légales aux incidents**

Dans 7% des cas, l'incident est suivi d'une interruption du temps de travail du médecin. Une proportion stable, constate le Cnom. Un autre chiffre stable est celui des incidents sans suites légales (56%). Un tiers des incidents donnent lieu à un dépôt de plainte. "*L'Ordre des médecins, lorsqu'il est alerté par un médecin d'un incident subi s'associe pourtant dans la majorité des cas à la plainte du médecin, ce qui en renforce le poids conventionnellement. Dès lors, l'ordre continue d'encourager les médecins victimes d'incidents à déposer plainte*", souligne-t-il.

**Jérôme Robillard**